



refus de main levee par huissier sur titre invalidé par jugement

Par **alfie**, le **23/02/2012** à **19:53**

Bonjour,

suite a une injonction de payer sur un credit de 300 euros, impayés en 2006, obtenue en province fin 2008, alors que la personne demeurait a Paris, une officine de creances a demande à un huissier de pratiquer malgre tout une saisie sur compte.

Aujourd'hui fort d'un jugement executoire du tribunal de province qui s'est declare incompetent a juger des affaires d'une personne domiciliée a Paris, l'officine comme l'huissier refusent de faire la main levee de la saisie pratiquée par le truchement d'un titre aujourd'hui rendu illégal par le jugement executoire du tribunal de province.

Sachant que le fond a ete renvoye sur Paris car la creance est forclose depuis belle lurette et Comme ils'agit d' une somme de 300 euros et que la saisie du jex coute 150 euros ...en dehors de LRAR...

Que peut on faire pour leur faire entendre raison?